

54^e Réunion du Comité permanent

Samarcande, Ouzbékistan, 11 février 2024

UNEP/CMS/StC54/Rapport

RAPPORT DE LA RÉUNION

Allocutions d'ouverture et présentations

1. Le Président du Comité permanent et Président de la COP13, M. Jitendra Kumar (Inde), souhaite la bienvenue aux participants à la 54^e Réunion du Comité permanent. Il indique que plusieurs décisions importantes prises par le Comité permanent seront examinées à la COP14.
2. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), remercie l'Inde, en tant que Présidente du Comité permanent, d'avoir dirigé le Comité pendant l'intersession. Cette déclaration est suivie d'une salve d'applaudissements. Elle souligne que le Comité permanent joue un rôle clé au cours de la COP, fait partie du bureau et aide à maintenir le cap de la session.
3. Elle annonce que le tout premier rapport intitulé *État des espèces migratrices dans le monde* sera officiellement lancé lors d'une conférence de presse le lundi 12 février. Elle indique que les médias s'intéressent beaucoup à ce rapport, que l'Associated Press retransmettra la conférence de presse en direct, et que le rapport contribuera à mieux faire connaître la CMS et le travail qu'elle accomplit.
4. Elle déclare que l'ordre du jour de la COP14 est important en reconnaissant ce qui est nécessaire pour relever les défis actuels, et que la CMS a besoin d'un budget adapté. Elle ajoute que la mise en œuvre de la CMS contribuera à celle du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et vice versa. Elle remercie l'équipe de la CMS qui est réduite mais passionnée.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la réunion

5. Le Président présente les documents *Ordre du jour provisoire et documents* ([UNEP/CMS/StC54/Doc.2.1](#)) et *Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion* ([UNEP/CMS/StC54/Doc.2.2](#)). Il invite le Comité permanent à les examiner et à faire des propositions de modification, y compris sur les questions relatives au point 8 de l'ordre du jour (Questions diverses). En l'absence de commentaires, l'ordre du jour est approuvé tel qu'il est présenté.

Ressources financières et humaines

Exécution du budget 2021-2023 de la CMS

6. Le Secrétariat présente ce sous-point de l'ordre du jour et le document qui s'y rapporte ([UNEP/CMS/COP14/Doc.13.1](#)), qui décrit l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale au 31 octobre 2023. Il donne un aperçu de la mise en œuvre du budget de la CMS pour 2021 et 2022 et pour la période allant de janvier à octobre 2023, avec des projections de dépenses jusqu'à la fin décembre 2023. Le Secrétariat indique que, sur

le total des contributions évaluées de 8 751 747 € pour 2021-2023, 6 731 984 € avaient été versés au 31 octobre 2023 ; 979 823 € ont été versés après le 31 octobre 2023 ; et 1 039 940 € restent dus. Le Secrétariat note que 60 Parties ont versé leurs contributions, et que 70 Parties ont encore des contributions à régler.

7. En ce qui concerne les arriérés de contributions des années précédentes, 33 Parties doivent encore une contribution combinée s'élevant à 355 557 €, ce qui porte le total des contributions impayées à 1 408 485 € au 31 décembre 2023. Cela inclut les trois nouvelles Parties.
8. Le Secrétariat note qu'une demande d'approbation pour déplacer des fonds a été adoptée à 53^e Réunion du Comité permanent, soulignant que cela ne change pas le résultat net. Le Secrétariat signale que 90 % du budget a été exécuté, mais que les dépenses estimées pour décembre 2023 ont été incluses, car les livres de comptes n'avaient pas été clôturés au moment où le rapport a été établi. Le Secrétariat indique que le solde du Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2023 était de 2 821 891 €.
9. Le Secrétariat souligne que les actions recommandées sont de prendre note du rapport sur l'exécution du budget pour 2021-2023 et de prier instamment les Parties de verser leurs contributions impayées conformément à la résolution 13.2 de la CMS.
10. Mme Fraenkel indique que plusieurs discussions ont eu lieu au cours des deux dernières réunions du Comité permanent sur la manière d'améliorer la question des arriérés, et que la mise à jour régulière du statut des pays ayant des arriérés a permis à un plus grand nombre de pays de faire des efforts pour régler leurs arriérés. Elle souligne les discussions avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour piloter un outil qui facilite le paiement des contributions par les Parties à la CMS. Elle déclare que les pays qui ont trois ans ou plus d'arriérés ne peuvent pas exercer de fonctions au sein des organes de la Convention, tels que la COP, le Comité permanent et le Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC).
11. En l'absence de commentaires, le Comité permanent prend note du document.

Budget 2024-2026 et programme de travail pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15

12. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, présente ce sous-point de l'ordre du jour et le document ([UNEP/CMS/COP14/Doc.13.2/Rev.1](#)) qui comprend une proposition de budget pour 2024-2026, avec trois scénarios budgétaires. Avant de présenter les trois scénarios, elle souligne, entre autres, le rôle unique de la CMS, notamment son rôle de chef de file en matière de connectivité écologique ; la contribution de la CMS au Cadre mondial de la biodiversité et à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement ; ainsi que les récents rapports sur le changement climatique et les espèces migratrices, les espèces migratrices et la santé, et le déclin des insectes. Elle indique qu'un nouveau plan stratégique 2024-2032 pour les espèces migratrices sera discuté, car le plan actuel expire cette année. Elle remercie les gouvernements de la Nouvelle-Zélande et de la Géorgie d'avoir dirigé ce processus.
13. Elle présente ensuite les trois scénarios budgétaires. Dans le cadre du scénario 1 (croissance nominale zéro), aucune augmentation n'est prévue par rapport au budget approuvé pour la période triennale 2021-2023. Cette option prévoit le financement de tous les postes permanents du Secrétariat qui sont actuellement pourvus (ou en cours de recrutement), en utilisant le coût salarial standard de la COP13 avec une augmentation de 2 % par an. Les chiffres pour les postes budgétaires restants sont les mêmes que ceux adoptés par la COP13. Afin de maintenir le même niveau de budget,

aucun fonds n'est alloué pour les réunions des organes directeurs, ni pour les déplacements du personnel à la COP15. Le Secrétariat devra mobiliser des ressources extrabudgétaires pour organiser des réunions et pour d'autres domaines pour lesquels aucun financement n'est prévu. Dans le cadre du scénario 1, le budget total à partager entre les Parties s'élève à 8 751 749 €.

14. Le scénario 2 (croissance réelle zéro) prévoit une augmentation de 11,56 % par rapport au budget 2021-2023. Il comprend l'augmentation des coûts des réunions du Comité permanent et du Conseil scientifique et des coûts d'Umoja, ainsi qu'une inflation de 2 % pour tous les postes budgétaires par rapport au budget adopté par la COP13. Des conseillers nommés par les Parties seront également ajoutés (un par région), comme cela a été discuté par le Conseil scientifique. Dans le scénario 2, le budget total serait 9 763 014 €.
15. Le scénario 3 repose sur l'hypothèse d'une croissance modérée et prévoit l'ajout de fonds pour renforcer les capacités du Secrétariat en créant plusieurs nouveaux postes et en augmentant la quantité de matériel et de services techniques et d'information. Ce scénario prévoit le financement d'un poste de secrétaire exécutif adjoint (P5) qui reste actuellement vacant car les fonds ne sont pas disponibles pour le pourvoir, d'un poste de membre de l'Équipe Espèces aquatique (P2), d'un poste de responsable des documents et d'un poste d'éditeur (P2), ainsi que le financement de 1,5 poste pour les services généraux, y compris les services de conférence. Il prévoit également le financement d'un consultant pour le portail InforMEA et pour la communication et la sensibilisation afin de garantir la diffusion des informations et des rapports pour faire mieux connaître la CMS. Le scénario 3 prévoit une augmentation de 17,09 % par rapport au scénario de budget à croissance réelle zéro (scénario 2), avec un budget total de 11 431 361 €.
16. Une représentante de la Nouvelle-Zélande, qui s'exprime au nom de la région Océanie, demande quel serait le budget du scénario 2 dans le cas où le Comité de session ne serait pas complété par un membre supplémentaire de chaque région. Elle demande également pourquoi un programme de travail chiffré pour la COP n'est pas présenté pour adoption lors de la COP, mais doit être adopté ultérieurement. Un représentant de Monaco, s'exprimant au nom de la région européenne, est d'accord avec les remarques et les questions de la Nouvelle-Zélande et demande également des coûts salariaux précis (et pas seulement des coûts moyens).
17. En réponse, Mme Fraenkel indique que l'augmentation des coûts des réunions du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC) est due à l'intégration de nouveaux membres et à l'augmentation des frais de déplacement. Elle explique que le programme de travail n'a pas pu être développé à temps en raison d'un manque de capacités. Elle s'attend à ce que la COP demande au Secrétariat d'élaborer un programme de travail chiffré qui sera présenté au Comité permanent (StC) pour examen et adoption durant la période intersessions. Elle ajoute que la 55^e réunion du Comité permanent (StC55) discutera de la proposition du Secrétariat pour des réunions intersessions du Comité permanent et du ScC-SC. Elle suggère l'organisation de réunions en ligne ou une correspondance par écrit lorsque possible.
18. Le Comité permanent prend acte du document.

Procédure de nomination des représentants dans les organes subsidiaires

Élection des Parties au Comité permanent

19. Le Secrétariat présente ce point ([UNEP/CMS/COP14/Doc.16](#)), en rappelant que, conformément à la résolution 9.15, la composition du Comité permanent sera renouvelée à chaque session ordinaire de la COP. Les membres du Comité permanent (StC) peuvent être élus pour deux mandats et seront nommés et confirmés par la COP le samedi 17 février. Étant donné que les pays ayant des arriérés de paiement de plus de trois ans ne peuvent pas exercer de fonction au sein des organes de la Convention, elle déclare qu'un poste actuel pour le groupe Afrique et deux des membres suppléants dans le groupe Asie seront probablement vacants et devront être remplacés, à moins que leurs arriérés ne soient réglés avant le vendredi 16 février. Un siège sera également vacant dans le groupe Europe pour remplacer la Géorgie, qui a déjà effectué deux mandats, tandis que le siège de l'Ouzbékistan dans le groupe Asie devra être remplacé, étant donné que ce pays, en tant qu'hôte de la COP14, a pris le siège d'office. Elle encourage les groupes régionaux à discuter des postes vacants et des nominations et à informer le Secrétariat de leurs décisions.
20. Le Comité permanent prend acte du document.

Sous-comité des finances et du budget du Comité permanent

21. Le Secrétariat explique que le sous-comité des finances et du budget se compose de cinq membres, un pour chaque région de la CMS. Le rôle du sous-comité est d'aider à superviser toutes les affaires financières et de conseiller la Secrétaire exécutive sur la gestion du budget de la Convention. Elle demande aux groupes régionaux de discuter des nominations au sein de leurs groupes, qui devront être convenues d'ici la 55e réunion du Comité permanent après la COP.
22. Le Comité permanent prend acte du rapport.

Composition du Conseil scientifique

23. Le Secrétariat présente le document relatif à ce sous-point de l'ordre du jour ([UNEP/CMS/COP14/Doc.15.2/Rev.1](#)), qui met à disposition des Parties des informations sur la nomination des membres du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC). L'annexe 1 du document propose une analyse comparative des candidats aux postes de Conseillers nommés par la COP pour les thèmes des mammifères aquatiques et du changement climatique, tandis que les annexes 2 et 3 fournissent les détails complets des nominations aux postes de Conseillers nommés par la COP pour les mammifères aquatiques et le changement climatique, respectivement. Elle remercie le conseiller sortant pour les mammifères terrestres, M. Rodrigo A. Medellín, pour son travail au sein du Conseil scientifique et explique que le Secrétariat n'a pas cherché de candidats pour le remplacer, étant donné que ce poste est actuellement occupé par deux conseillers et que le mandat de l'autre se poursuit. Il n'est donc pas nécessaire de chercher à nommer un nouveau conseiller pour les mammifères terrestres. Elle invite les Parties à examiner les nominations des conseillers nommés par la COP pour les mammifères aquatiques et le changement climatique lors de leurs réunions régionales, qui devraient s'achever lors de la dernière séance plénière, le samedi 17 février.
24. En ce qui concerne les conseillers nommés par le parti, elle déclare que les régions devraient examiner si le mandat des membres sera prolongé ou si de nouveaux membres seront nommés, et communiquer leurs nominations via les membres de leur bureau.

25. Aucun autre commentaire n'a été formulé et le Comité permanent prend acte du document.

Aperçu de la COP14

26. Le Secrétariat indique qu'en raison d'un ordre du jour chargé, une grande partie des travaux devra être menée en parallèle. Elle ajoute que la COP mettra en place le Comité plénier et la Commission de vérification des pouvoirs. Le Comité plénier, quant à lui, mettra en place des groupes de travail sur les espèces aviaires, aquatiques et terrestres, ainsi que sur le budget. D'autres groupes de travail, y compris sur des points transversaux de l'ordre du jour, pourront être créés si nécessaire. Les groupes de travail se réuniront pendant la pause déjeuner et en soirée, et le Bureau se réunira tous les soirs.
27. La représentante de la Nouvelle-Zélande, qui s'exprime au nom de l'Océanie, demande s'il existe un système permettant aux délégués de savoir quand les différents points de l'ordre du jour seront discutés dans les groupes de travail, étant donné que ceux-ci se réunissent en parallèle. Elle indique qu'un tel système a été mis en place lors de la dernière réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC).
28. Le Secrétariat répond que, dans la mesure du possible, le Président du Comité plénier annoncera quand certains points de l'ordre du jour seront discutés. Elle indique que les groupes de travail sur chaque espèce détermineront l'ordre et le moment de discussion des points de l'ordre du jour lors de leurs premières réunions. Le Secrétariat convient qu'il pourrait être utile d'annoncer en ligne quand certains documents seront examinés, mais qu'il n'y a pas de système en place à cet effet pour le moment, comme c'était le cas pour la 6^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC6). Elle ajoute que le Comité plénier s'efforcera de clore le débat sur les questions transversales, mais elle demandera au groupe de travail sur les questions transversales de traiter certains points de l'ordre du jour si cela est jugé nécessaire pour la rédaction ou des discussions plus approfondies.
29. Le Comité permanent ne formule pas d'autres commentaires et prend acte du rapport.

Accueil de la COP15

30. Le Secrétariat indique qu'il est toujours à la recherche d'hôtes potentiels. Elle note que trois pays ont contacté le Secrétariat pour s'enquérir des conditions d'accueil, mais que rien n'a encore été confirmé.
31. Le Comité permanent prend acte du rapport.

Dates et lieux des prochaines réunions des organes subsidiaires

32. Le Secrétariat note que la session de la COP15 devrait avoir lieu en octobre ou novembre 2026 et que, conformément à son règlement intérieur, le Comité permanent devrait se réunir une fois par an, et ajoute que le StC56 devrait se réunir en février ou mars 2025 et le StC57 en février ou mars 2026.
33. Elle précise que les dates de réunion de la 7^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC7) ont déjà été fixées du 17 au 20 septembre 2024 et que la 8^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC8) se réunira en juin, juillet ou août 2026 afin d'examiner les documents pour la COP15.

34. Aucun commentaire n'est formulé par les participants et il est convenu que les réunions se tiennent comme proposé.

Autres questions

35. Aucun point supplémentaire n'est proposé et aucune question supplémentaire n'est posée sur ce point de l'ordre du jour.

Remarques finales

36. Le Secrétariat remercie les participants pour leur participation à la 54^e réunion du Comité permanent (StC54) et l'Inde pour avoir présidé le Comité permanent au cours des trois dernières années.
37. Dans ses remarques finales, le Président résume certains des travaux du Comité permanent au cours des trois dernières années. Il mentionne que la 52^e réunion du Comité permanent (StC52) est unique dans la mesure où c'est la première fois qu'une réunion du Comité permanent se tient en ligne. Il remercie tous les membres du Comité Permanent, les observateurs des Parties ainsi que les observateurs des OIG et des ONG pour leurs contributions au Comité. Il remercie également le Secrétariat de la CMS pour son travail et lève la séance peu avant 12h00.